



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



6175/13

(OR. en)

PRESSE 46

PR CO 7

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3221e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, le 15 février 2013

Président **M. Ruairí Quinn**
Ministre de l'éducation et de la formation d'Irlande

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 7040 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

6175/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Investir dans l'éducation et la formation", qui constituent une réponse à la communication de la Commission intitulée "Repenser l'éducation", diffusée récemment.

Il a également tenu un débat d'orientation sur le thème "L'éducation et les compétences au service de l'emploi, de la stabilité et de la croissance", dans le cadre du semestre européen, en tenant compte en particulier des aspects de l'examen annuel de la croissance 2013 qui sont liés à l'éducation.

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues avec les partenaires sociaux sur certains des points examinés lors de la session du Conseil.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION	6
-----------------	---

Investir dans l'éducation et la formation	6
---	---

Éducation et compétences pour l'emploi et la croissance	7
---	---

Divers	9
--------------	---

"Erasmus pour tous"	9
---------------------------	---

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Accord de coopération entre le Liechtenstein et Eurojust	11
--	----

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

– Autorisation d'additifs alimentaires	11
--	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Olivier BELLE

Représentant permanent adjoint

Bulgarie:

M^{me} Maria KOLEVA

Mertens

République tchèque:

M. Jiří NANTL

Premier vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Danemark:

M^{me} Christine ANTORINI

Ministre de l'enfance et de l'éducation

Allemagne:

M. Helge BRAUN

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'éducation et de la recherche

Estonie:

M. Clyde KULL

Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Ruairí QUINN

M. Thomas HANNEY

Ministre de l'éducation et de la formation

Représentant permanent adjoint

Grèce:

M. Athanasios KYRIAZIS

Secrétaire général, ministère de l'éducation

Espagne:

M^{me} Monserrat GOMENDIO KINDELAN

Secrétaire d'État à l'éducation, à la formation professionnelle et aux universités

France:

M. Alexis DUTERTRE

Représentant permanent adjoint

Italie:

M. Francesco PROFUMO

Ministre de l'enseignement, des universités et de la recherche

Chypre:

M. Georgios DIMOSTHENOUS

Ministre de l'éducation et de la culture

Lettonie:

M^{me} Sanda LIEPIŅA

Secrétaire d'État, ministère de l'éducation et des sciences

Lituanie:

M. Dainius PAVALKIS

Ministre de l'éducation et des sciences

Luxembourg:

M^{me} Michèle EISENBARTH

Représentant permanent adjoint

Hongrie:

M. Olivér VÁRHELYI

Représentant permanent adjoint

Malte:

M^{me} Dolores CRISTINA

Ministre de l'éducation et de l'emploi

Pays-Bas:

M. Derk OLDENBURG

Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

Pologne:

M^{me} Krystyna SZUMILAS

Ministre de l'éducation nationale

Portugal:

M. Nuno CRATO

Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la science

M. Remus PRICOPIE

Ministre de l'éducation nationale

Slovénie:

M^{me} Mojca ŠKRINJAR

Secrétaire d'État, ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports

Slovaquie:

M. Dušan ČAPLOVIČ

Ministre de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports

Finlande:

M. Jukka GUSTAFSSON

Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la science

Suède:

M. Jan BJÖRKLUND

Vice-premier ministre et ministre de l'éducation

Royaume-Uni:

M^{me} Shan MORGAN

Représentant permanent adjoint

.....
Commission:

M^{me} Androulla VASSILIOU

Membre

.....
Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

M. Željko JOVANOVIĆ

Ministre des sciences, de l'éducation et des sports

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION

Investir dans l'éducation et la formation

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Investir dans l'éducation et la formation", qui constituent une réponse à la communication de la Commission intitulée "Repenser l'éducation" (doc. [14871/12](#)) et aux aspects de l'examen annuel de la croissance 2013 (doc. [16669/12](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#) + ADD 3) qui sont liés à l'éducation, comme l'avait demandé le Conseil européen lors de sa réunion des 13 et 14 décembre 2012 (doc. [EUCO 205/12](#)).

Dans ces conclusions, le Conseil insiste sur les aspects prioritaires d'une réforme de l'éducation et de la formation en mettant un accent particulier sur l'amélioration du niveau général de qualifications et de compétences en vue de stimuler l'employabilité et de réduire le chômage des jeunes. Les conclusions visent en outre à renforcer le lien entre les objectifs de la stratégie "Europe 2020" et la méthode ouverte de coordination (MOC) dans le domaine de l'éducation, afin de favoriser une collaboration plus étroite avec d'autres comités concernés, tels que le Comité de politique économique et le Comité de l'emploi.

Les États membres sont invités en particulier à:

- restructurer leurs systèmes éducatifs, par exemple en créant des liens plus étroits avec le marché du travail;
- améliorer l'enseignement et la formation professionnels en les axant sur des domaines ayant un potentiel de croissance ou connaissant des pénuries de compétences;
- repérer les jeunes en risque de décrochage scolaire et leur apporter une aide individualisée;
- réduire le nombre d'adultes peu qualifiés par l'accès à la formation des adultes ainsi qu'à l'éducation et à la formation tout au long de la vie; et
- optimiser l'utilisation des TIC dans l'apprentissage et l'accès à des ressources pédagogiques en libre accès.

Certains États membres ont souhaité que le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" examine - de manière détaillée et régulière - les progrès accomplis tant globalement qu'individuellement par les États membres pour donner suite aux recommandations par pays, tandis que d'autres ont marqué leur préférence pour une procédure moins normative, en déclarant que l'éducation occupe déjà une place suffisamment grande dans le semestre européen et qu'elle relève de la compétence nationale. La plupart des États membres ont estimé que l'échange d'informations et de bonnes pratiques était extrêmement important et utile.

La Commission a considéré ces conclusions comme une "étape importante" et a souligné qu'il serait intéressant pour les ministres de l'éducation de l'UE d'être associés plus étroitement au débat sur les réformes préconisées dans les recommandations par pays, puisque leur importance politique semble appelée à augmenter: elles joueront probablement un rôle fondamental dans le choix des priorités d'intervention au titre des fonds structurels.

La Commission a notamment souligné l'importance de deux initiatives proposées dans la communication, qui doivent être mises en œuvre prochainement:

- l'alliance européenne pour l'apprentissage - destinée à améliorer la formation par le travail et à favoriser des partenariats plus étroits entre l'éducation et l'emploi, en particulier entre les partenaires sociaux, les entreprises et les prestataires de formation professionnelle;
- le programme de modernisation de l'éducation et de la formation au moyen d'outils informatiques.

Par ailleurs, M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, a plaidé en faveur d'une adoption rapide d'un indicateur relatif à l'enseignement des langues, qui pourrait avoir des effets positifs sur l'employabilité des jeunes.

Éducation et compétences pour l'emploi et la croissance

Dans le cadre du semestre européen, et notamment pour permettre aux ministres de l'éducation de donner suite aux recommandations figurant dans l'examen annuel de la croissance 2013, les ministres ont été invités à indiquer, en délibération publique, les mesures concrètes et immédiates prises par leur pays dans le domaine de l'éducation et de la formation pour améliorer les niveaux de compétence et l'employabilité, compte tenu également de la nécessité urgente de réduire le chômage des jeunes.

Ils ont également été invités à décrire de manière succincte une initiative pratique mise en œuvre dans leur État membre, y compris toute action prise pour donner suite aux recommandations par pays.

En vue d'ouvrir et d'animer le débat, la présidence a invité deux personnalités à prendre la parole: Lord David PUTTNAM, recteur de l'"Open University" du Royaume-Uni et producteur de films renommé, et Andreas SCHLEICHER, directeur à la direction de l'éducation et conseiller spécial sur les politiques en matière d'éducation à l'OCDE.

M. Schleicher a abordé trois points:

- le défi mondial que représente pour l'Europe la concurrence provenant de l'Amérique du Nord, de l'Asie, etc.;
- les données relatives aux compétences que recherchent les employeurs;
- les exemples de bonne pratique en Europe.

Lord Puttnam a insisté sur le fait que l'éducation n'était pas un luxe: il s'agit d'une question de survie pour nos sociétés. Nous ne pouvons pas nous permettre un niveau d'instruction médiocre.

Il a mis en exergue la fracture qui sépare l'école du monde extérieur, qui pourrait aboutir à ce que les enfants finissent par reprocher au système éducatif en général de ne pas les avoir préparés aux nouveaux défis. Il a toutefois fait valoir avec force que, s'il convient de maîtriser les compétences numériques, il ne faut pas pour autant négliger le rôle crucial des enseignants, qui doivent recevoir une formation adéquate et être hautement qualifiés. Il a également appelé les États membres à encourager les enseignants à échanger des informations sur des plateformes internet et à transmettre leur expérience lors de leur départ à la retraite, comme c'est déjà le cas au Royaume-Uni.

Bien que les États membres reconnaissent dans l'ensemble que le rôle de l'enseignement ne se borne pas à préparer les jeunes au monde du travail, l'acquisition des compétences nécessaires pour le marché du travail doit clairement constituer une préoccupation essentielle, en particulier dans la situation actuelle, où le taux de chômage des jeunes en Europe est très élevé et où plusieurs États membres enregistrent des taux de décrochage scolaires inacceptables. On estime toutefois actuellement à plus de deux millions le nombre de postes vacants qui ne trouvent pas preneurs.

La plupart des États membres conviennent qu'il faut moderniser et valoriser l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et faire disparaître la distinction entre enseignement et formation académiques et professionnels. À cet égard, de nombreux États membres ont souligné l'importance de développer un enseignement et une formation professionnels de qualité et de promouvoir la formation des adultes, de préférence en coopération avec les partenaires sociaux dans ce domaine. Un certain nombre d'États membres ont aussi rappelé qu'il faut aligner les politiques en matière d'EFP sur les stratégies de développement économique mises en œuvre à l'échelle nationale, régionale et locale.

Certains États membres ont déjà mis au point ou mettent en place des stratégies visant à garantir une transition plus efficace entre l'école et le travail, en anticipant l'évolution de la demande de compétences et en coopérant étroitement avec les entreprises.

Plusieurs États membres ont attiré l'attention sur le fait qu'il importe de maîtriser les compétences de base avant d'en acquérir d'autres, même si elles sont utiles. M. Schleicher a fait observer que le plus important n'est pas tant les compétences acquises que l'utilisation qu'on en fait.

La Commission a rappelé que cette année serait décisive pour les plans des États membres relatifs aux financements provenant des fonds structurels: 35 milliards d'euros sont disponibles, notamment au titre du Fonds social européen, ce qui peut faire la différence si ces fonds sont utilisés efficacement.

M^{me} Vassiliou s'est par ailleurs félicitée du cadre de coopération nouvellement mis en place avec l'OCDE, qui vise à rechercher des complémentarités susceptibles d'améliorer son impact dans les États membres. La coopération sera développée essentiellement au moyen d'analyses par pays, de stratégies en matière de compétences et d'instruments d'évaluation.

Elle a également demandé aux États membres d'encourager leurs universités à participer au nouveau projet "U-Multirank", qui est en cours de lancement et vise à établir un classement plus réaliste des universités qui ne soit pas centré sur les capacités de recherche.

Enfin, les États membres ont, pour la plupart, vivement salué la qualité des interventions des personnalités invitées à prendre la parole et ont remercié la présidence d'avoir permis un débat plus riche et plus dynamique.

Divers

"ERASMUS POUR TOUS"

Le Conseil a pris note des informations communiquées oralement par la présidence sur l'état des travaux concernant la proposition de règlement établissant "Erasmus pour tous": le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

La Commission a présenté sa proposition le 25 novembre 2011 (doc. [17188/11](#)) + [ADD 1 à 6](#)). En mai 2012, le Conseil a marqué son accord sur une orientation générale partielle (doc. [9873/12](#)), qui excluait toutes les dispositions ayant une incidence budgétaire, dans l'attente d'un accord global sur le cadre financier pluriannuel. Le budget proposé pour le programme est de 19 milliards d'euros.

Tout en conservant l'architecture d'ensemble de la proposition de la Commission, avec un accent sur la simplification et sur différents types de mesures plutôt que sur une approche purement sectorielle, le Conseil a apporté un certain nombre de modifications au texte, dont un grand nombre ont été reprises depuis lors par le Parlement.

Le 27 novembre 2012, la principale commission du Parlement européen chargée du dossier (CULT) a voté 273 amendements à la proposition. Quatre autres commissions (BUDG, DEVE, EMPL et ITRE) ont également rendu des avis. Les principaux points de divergence par rapport à la position du Conseil peuvent se résumer comme suit:

- nouvelle dénomination du programme: programme "YES EUROPE";
- conservation des "marques" sous lesquelles sont actuellement connus les sous-programmes (Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig, etc.);
- description détaillée des objectifs des chapitres concernant l'éducation, la formation et la jeunesse;
- inclusion des indicateurs dans le texte de base (dans une annexe);
- recours plus important aux actes délégués.

Une première réunion informelle entre le Conseil (représenté par la présidence irlandaise), la Commission et le Parlement européen (trilogue), visant à élaborer un accord sur la proposition, est programmée pour le 19 février 2013. La présidence espère parvenir à un accord avant l'été, ce qui permettrait à la Commission de mener à bien les importants travaux préparatoires en temps voulu pour que le programme soit mis en œuvre, comme proposé, le 1^{er} janvier 2014.

Lors de sa réunion des 7 et 8 février, le Conseil européen a décidé une augmentation substantielle des ressources financières consacrées aux dépenses axées sur l'avenir, pour l'éducation par exemple, afin de promouvoir la croissance et la création d'emplois. Concrètement, l'enveloppe de la sous-rubrique "Compétitivité" a été augmentée de plus de 37% par rapport au CFP 2007-2013. En outre, le Conseil européen s'est également engagé à augmenter le financement destiné au programme "Erasmus pour tous", dont le montant exact dépendra toutefois des négociations qui doivent encore être menées avec le Parlement européen.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Accord de coopération entre le Liechtenstein et Eurojust

Le Conseil a approuvé l'accord de coopération entre Eurojust et le Liechtenstein (doc. [5384/13](#)), à la suite de l'avis rendu par l'organe de contrôle commun d'Eurojust, comme l'exige la décision 2009/426/JAI du Conseil. Cet accord vise à lutter contre la grande criminalité, en particulier la criminalité organisée et le terrorisme.

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

Autorisation d'additifs alimentaires

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption des deux règlements de la Commission suivants:

- un règlement autorisant l'utilisation d'ascorbate de sodium (E 301) en tant qu'antioxydant dans les préparations de vitamine D destinées aux denrées alimentaires pour nourrissons et enfants en bas âge (doc. [17675/12](#));
- un règlement autorisant l'utilisation de phosphate tricalcique [E 341 (iii)] en tant qu'anti-agglomérant ajouté à des préparations de nutriments destinées à être utilisées dans des préparations pour nourrissons et des préparations de suite (doc. [17677/12](#)). Le phosphate tricalcique assure une bonne fluidité des mélanges sous forme de poudre.

Les règlements précités de la Commission sont soumis à la procédure dite de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut les adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.